



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mai 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 mai 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juin 2006

**affectation de résultat 2005 : budget principal, budgets annexes et
budgets des régies à autonomie financière**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Elsie COLAS.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Isabelle RONDEAU, M. Alain GARCIA, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2006

DELIBERATION D20060163

budgets des régies à autonomie financière

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Après avoir entendu les comptes administratifs 2005,
Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif du budget principal présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : 18.532.300,61 €
- un solde d'exécution d'investissement déficitaire de : -8.952.567,65 €
 - un solde des restes à réaliser d'investissement négatif de : -7.815.433,24 €

Constatant que le compte administratif du budget de la régie de l'eau présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : 1.389.630,67 €
- un solde d'exécution d'investissement excédentaire de : 499.727,82 €
- un solde des restes à réaliser d'investissement négatif de : -618.026,64 €

Constatant que le compte administratif du budget annexe parc des expositions présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : 2.344,94 €
- un solde d'exécution d'investissement déficitaire de : -35.077,23 €
- un solde des restes à réaliser d'investissement négatif de : -114.931,01 €

Constatant que le compte administratif du budget annexe lotissements communaux présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : 361.794,93 €
 - un solde d'exécution d'investissement déficitaire de : -229.447,42 €, car exceptionnellement, les écritures de stocks en dépenses (sorties de stocks) n'ont pu être réalisées sur l'exercice 2005.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du budget principal comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : 16.768.000,89 €,
- en une dotation complémentaire en réserve (compte 1068) pour 0,11 €,
- le solde disponible de 1.764.299,61 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

- Affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du budget de la régie de l'eau comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : 118.298,82 €,
- en une dotation complémentaire en réserve (compte 1068) pour 0,18 €,
- le solde disponible de 1.271.331,67 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

- Affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du budget du parc des expositions comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : 2.344,94 €,
- le solde d'exécution déficitaire de -147.663,30 € sera résorbé au BS 2006.

- Ne pas affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du budget annexe lotissements communaux et régulariser ces écritures sur l'exercice 2006

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)